



Fin d'année : comment ma titularisation est-elle validée ?

lundi 13 mai 2024, par [CGT educ'action](#)

Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire afin de statuer sur la titularisation des stagiaires (stagiaires de l'Éducation nationale, étudiant.es fonctionnaires stagiaires). Il est chargé de vérifier la maîtrise suffisante des compétences exigées des enseignant-es fonctionnaires stagiaires (EFS) pour exercer leur métier et prend connaissance, pour ce faire, des différents avis rendus.

Concrètement, comment ça se passe ?

Clique sur la vignette pour lire et télécharger l'ensemble de nos explications ci-dessous :

LA CGT ÉDUCATION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

la cgt
ÉDUC' ACTION

**STAGIAIRES DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
ÉTUDIANT-ES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES**

FIN D'ANNÉE
**COMMENT MA TITULARISATION
EST-ELLE VALIDÉE ?**



Un jury académique se réunit en fin d'année scolaire afin de statuer sur la titularisation des stagiaires. Il est chargé de vérifier la maîtrise suffisante des compétences exigées des enseignant-es fonctionnaires stagiaires (EFS) pour exercer leur métier et prendre connaissance, pour ce faire, des avis rendus :

DANS LE 1ER DEGRÉ - 2 AVIS :

- avis de l'inspection de l'Éducation nationale, établi après consultation du rapport du tuteur ou de la tutrice ou à la suite d'une inspection ;
- avis de la direction de l'INSPE.

DANS LE 2ND DEGRÉ - 3 AVIS :

- avis du corps d'inspection, établi après consultation du rapport du tuteur ou à la suite d'une inspection ;
- avis de la direction de l'INSPE ;
- avis du/de la chef-fe d'établissement d'affectation du stagiaire.

Après délibération, le jury établit la liste des EFS qu'il estime aptes à être titularisé-es (sauf agrégé-es, titularisé-es par l'inspecteur Général).

LA TITULARISATION SE FAIT AU 1ER SEPTEMBRE.

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tel : 01.55.82.76.55
e-mail : unsen@cgteduc.fr - internet : www.cgteduc.fr

Pour en savoir plus, n'hésite pas à contacter notre pôle INSPE à inspe@cgteduc.fr, ou notre syndicat départemental à educationcgtain@orange.fr.